

ASSOCIATION des MAIRES d'INDRE-ET-LOIRE

LIVRET DE
FORMATION

pour les élus
d'Indre-et-Loire

2019



MAISON DES MAIRES
d'INDRE-ET-LOIRE



« Un nouveau plan de formation
pour un engagement encore plus fort
au service de nos habitants ! »

*Mesdames, Messieurs les Élus,
Mes Chers Collègues,*

Je suis très heureux de vous présenter ce plan de formation pour l'année 2019.

Conformément à ce que j'avais annoncé lors de mon élection à la Présidence de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire, j'ai souhaité mettre en place un plan de formation ambitieux pour l'ensemble des élus locaux.

Comme vous pourrez le constater, les sessions de formation sont variées et portent sur des thèmes sur lesquels il m'a semblé important d'insister un an avant le renouvellement des Conseils Municipaux et des Conseils Communautaires.

Dans l'objectif de donner de la force à votre engagement, je suis convaincu que les formations proposées vous permettront de disposer d'outils et d'idées innovantes vous permettant d'exercer, dans les meilleures conditions, le mandat que vos concitoyens vous ont confié.

Bien entendu, ce plan de formation n'est pas figé et d'autres sessions pourront, le cas échéant, vous être proposées en cours d'année pour répondre à des problématiques qui pourront être identifiées au gré de l'actualité.

Pour finir, je tiens à remercier l'ensemble des partenaires qui ont accepté de contribuer à ce plan de formation et qui démontrent l'intérêt de collaborer avec l'Association des Maires d'Indre-et-Loire afin de garantir la vitalité de nos territoires.

Nous restons à vos côtés pour réussir votre mandat d'élu.

A handwritten signature in blue ink, reading "Cédric de Oliveira".

Cédric de OLIVEIRA

Président de l'association des Maires d'Indre-et-Loire

Programme de formations et d'informations

Vos droits de formation en tant qu'élus

L'article L. 2123 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que : « les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ». Ce droit est également reconnu aux membres des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre (articles L. 5214-8, L. 5215-16 et L. 5216-4).

Dans les trois mois suivant son renouvellement et tous les ans, le conseil municipal (ou communautaire) délibère sur l'exercice du droit à la formation. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Un tableau récapitulatif des actions de formations des élus financées par la commune est annexée au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation par les membres du conseil municipal.

La prise en charge des frais

Les frais de formation constituent **une dépense obligatoire** (compte n°6535) pour la commune ou l'EPCI **à condition** que l'organisme dispensant la formation soit **agréé** par le Ministère de l'Intérieur, ce qui est le cas de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire.

Chaque année, un montant prévisionnel dédiée aux dépenses de formation des élus doit être inscrit au budget. Ce montant ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune (montant théorique prévu par les textes, majorations y compris). Le montant réel des dépenses de formation ne devra pas excéder 20% de ce même montant.

Les crédits non consommés dans l'année sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant et s'ajouteront aux crédits votés chaque année, dans la limite du mandat en cours.

Les modalités d'exercice de leur droit par les élus salariés

Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de **18 jours** pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent.

Les élus doivent faire une demande écrite à leur employeur au moins 30 jours avant la session de formation, en précisant la date, la durée du stage et le nom de l'organisme de formation agréé par le Ministère de l'Intérieur. Si l'employeur n'a pas répondu 15 jours avant le début du stage, la demande est considérée comme accordée. Toutefois, si l'employeur estime que l'absence du salarié aurait des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise, la demande peut être refusée, à condition d'être motivée et notifiée à l'intéressé.

Le droit individuel à la formation (DIF)

Ouvert à tous les élus locaux début 2017, le droit individuel à la formation (DIF) vise le financement de toutes les formations nécessaires à l'exercice du mandat d'un élu, voire les formations nécessaires à leur réinsertion professionnelle à l'issue de ce mandat.

Ces élus bénéficient d'un DIF d'une durée de **20 heures par an**, cumulable sur toute la durée du mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus par les élus.

L'exercice de ce droit relève de l'initiative de chacun des élus. Ce dispositif coexiste avec celui du droit à la formation.

Les formations éligibles au DIF sont celles dispensées par **un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur**, ce qui est le cas de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire.

L' élu qui souhaite bénéficier d'une formation au titre du DIF doit adresser sa demande de financement à la Caisse des dépôts et consignations.

Pour en savoir plus
sur la démarche à suivre :

<https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/dif-elus>

L'action de la Maison des Maires

L'Association des Maires d'Indre-et-Loire, agréé par le Ministère de l'Intérieur, propose aux élus d'Indre-et-Loire des séances d'information et de formation dans des domaines variés.

En 2019, consciente des enjeux de la formation des élus, la Maison des Maires a souhaité développer des réunions toujours plus opérationnelles et diversifiées.

Pour cela, la Maison des Maires fait appel à des institutionnels partenaires des collectivités et autres spécialistes, qui allient expertise et qualités pédagogiques.



Tarification des formations

(Adoptée par la Commission permanente de l'AMIL dans sa séance du 19 octobre 2016)

Structures	Demi-journée	Journée
Commune de moins de 500 hab.	50 €	90 €
Commune entre 500 et 1 999 hab.	70 €	100 €
Commune entre 2 000 et 9 999 hab.	90 €	110 €
Commune de 10 000 hab. et plus	100 €	150 €
Syndicats intercommunaux	100 €	150 €
Communautés de communes et Tours Métropole Val-de-Loire	100 €	150 €

Les réunions d'information sont facturées 10 € par participant.

1^{er} semestre 2019

Calendrier des formations	p. 8
Sensibilisation : Comment accompagner les femmes victimes de violences	p. 10
Identifiez les marges de manœuvres financières et fiscales de vos communes et EPCI	p. 11
Formation aux premiers secours civiques (PSC1)	p. 12
Marchés publics : comment acheter local !	p. 13
Comment gérer les conflits au sein de votre commune ou intercommunalité	p. 14
L'Union Européenne : appréhender son fonctionnement et bénéficier de ses financements	p. 15
Développer une commune interactive	p. 16
Gérer sa voirie communale	p. 17
Gestion des cimetières et législation funéraire	p. 18
Visite thématique : Assainissement : de la loi à la station d'épuration	p. 19

JANVIER	FÉVRIER	MARS
1 M	1 V	1 V
2 M	2 S	2 S
3 J	3 D	3 D
4 V	4 L Sensibilisation : Comment accompagner les femmes victimes de violence	4 L
5 S	5 M	5 M
6 D	6 M	6 M
7 L	5 M	7 J Marchés publics : comment acheter local !
8 M	6 M	8 V
9 M	7 J Sensibilisation : Comment accompagner les femmes victimes de violence	9 S
10 J	8 V	10 D
11 V	9 S	11 L
12 S	10 D	12 M
13 D	11 L	13 M
14 L	12 M	14 J
15 M	13 M	15 V
16 M	14 J	16 S
17 J Sensibilisation : Comment accompagner les femmes victimes de violence	15 V	17 D
18 V	16 S <i>Vacances scolaires</i>	18 L
19 S	17 D	19 M Gestion des conflits
20 D	18 L	20 M
21 L	19 M	21 J
22 M Marges de manœuvre financières et fiscales	20 M	22 V
23 M	21 J	23 S
24 J	22 V	24 D
25 V	23 S	25 L Europe
26 S	24 D	26 M
27 D	25 L	27 M
28 L	26 M Premiers secours PSC1	28 J
29 M	27 M	29 V
30 M	28 J Sensibilisation : Comment accompagner les femmes victimes de violence	30 S
31 J		31 D

AVRIL	MAI	JUIN
1 L	1 M	1 S
2 M	2 J	2 D
3 M	3 V	3 L
4 J Développer une commune interactive	4 S	4 M Assainissement
5 V	5 D	5 M
6 S	6 L	6 J
7 D	7 M	7 V
8 L	8 M	8 S
9 M	9 J	9 D <i>Pentecôte</i>
10 M	10 V	10 L <i>Pentecôte</i>
11 J	11 S	11 M
12 V	12 D	12 M
13 S <i>Vacances scolaires</i>	13 L	13 J
14 D	14 M	14 V
15 L	15 M	15 S
16 M	16 J Gérer sa voirie communale	16 D
17 M	17 V	17 L
18 J	18 S	18 M
19 V	19 D	19 M
20 S	20 L	20 J
21 D <i>Pâques</i>	21 M	21 V
22 L	22 M	22 S
23 M	23 J	23 D
24 M	24 V Cimetière et législation funéraire	24 L
25 J	25 S	24 L
26 V	26 D	25 M
27 S	27 L	26 M
28 D	28 M	27 J
29 L	29 M	28 V
30 M	30 J <i>Ascension</i>	29 S
	31 V	30 D

Sensibilisation : Comment accompagner les femmes victimes de violences

En partenariat avec le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (Préfecture) et le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG 37)

Date	Horaire	Lieu
Jeudi 17 janvier 2019	18h30-20h30	Langeais
Lundi 4 février 2019	18h30-20h30	Loches
Jeudi 7 février 2019	18h30-20h30	Montlouis
Jeudi 28 février 2019	18h30-20h30	Avoine
Mars 2019	18h30-20h30	Fondettes

Public cible :

L'ensemble des Maires, Présidents d'EPCI, Adjoint, Conseillers Municipaux, Conseillers Communautaires.

Réunion d'information, ouverte à tous, sous réserve d'inscription.

Programme :

Les violences à l'égard des femmes sont un grave fléau sociétal auquel l'Indre-et-Loire n'échappe pas.

Comment accueillir une victime ?
Comment recevoir sa parole ?
Comment l'orienter et vers qui ?

Cette formation vise à développer la connaissance de cette problématique et des réponses qui y sont apportées à l'échelle du département.

Identifiez les marges de manœuvres financières fiscales de vos communes et EPCI

Date	Horaire	Lieu
Mardi 22 janvier 2019	9h30-18h00	Centre de Gestion d'Indre-et-Loire 25, rue du Rempart - Tours

Intervenant :

Rémi CLOUET, consultant formateur.

Public cible :

Les Maires et Présidents d'EPCI, les adjoints en charge des finances et du budget, les Vice-Présidents en charge des finances et du budget.

*Le déjeuner est inclus.
Formation limitée à 15 participants.*

Programme :

- Appréhender, dans un contexte budgétaire difficile, les marges de manœuvre possibles, en termes de dépenses et de recettes, pour dégager des moyens suffisants pour une politique d'investissements
- Comment parvenir à une meilleure maîtrise des dépenses et à optimiser les recettes ?

Formation aux premiers secours civiques (PSC1)

Date	Horaire	Lieu
Mardi 26 février 2019	8h30-17h30	Centre de Secours de Tours Centre Rue Charles Gounod - Tours

Public cible :

Les Maires, les Présidents d'EPCI, Adjoint, Vice-Présidents et Conseillers.

Formation payante, 60 € par personne, réservée aux élus dans la limite des places disponibles (10) et sous réserve d'inscription.

Le déjeuner est inclus.

Toute absence non excusée sera facturée.

Programme :

L'objectif de cette journée est d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

- La protection, l'alerte
- Les malaises
- La perte de connaissance
- L'arrêt cardiaque
- L'obstruction des voies aériennes
- Les traumatismes, brûlures, plaies, hémorragies

Marchés publics : comment acheter local ?

Date	Horaire	Lieu
Jeudi 7 mars 2019	14h00-17h00	Rochecorbon Salle du conseil municipal

Public cible :

Les maires et Présidents d'EPCI, et leurs représentants en charge des marchés publics, des finances, bâtiments communaux, de la voirie communale, élus au sein des syndicats de restauration scolaire.

Réunion d'information, ouverte à tous, sous réserve d'inscription.

Programme :

- Les leviers permettant d'encourager l'achat local
- Le « sourcing » : enjeux et encadrement
- Définir avec précision son cahier des charges
- Favoriser les circuits d'achats courts
- Choisir l'achat écoresponsable ou socio responsable
- L'exemple de la restauration collective
- La clause « Molière »

Comment gérer les conflits au sein de votre commune ou intercommunalité

Date	Horaire	Lieu
Mardi 19 mars 2019	9h30-17h00	Centre de Gestion d'Indre-et-Loire 25, rue du Rempart - Tours

Intervenant :

Laetitia JARTY-ROY, conseillère
ressources humaines et médiation

Public cible :

Maires et Présidents d'EPCI, adjoints,
vice-Présidents, conseillers municipaux
et communautaires.

*Le déjeuner est inclus.
Formation limitée à 15 participants.*

Objectifs :

- Comprendre le conflit en général pour mieux l'appréhender au quotidien
- Définir le rôle de chacun, développer ses compétences de collaboration et de concertation
- Apprendre à gérer le conflit avec les autres élus, agents, avec les citoyens
- S'initier à la pratique de la médiation
- Améliorer ses qualités relationnelles

L'Union Européenne : appréhender son fonctionnement et bénéficier de ses financements

En partenariat avec la Maison de l'Europe de Tours
Centre Val de Loire - Centre d'information Europe Direct

Date	Horaire	Lieu
Mardi 26 mars 2019	17h30-20h30	Faculté de Droit des 2 Lions Avenue Jean Portalis - Tours

Intervenante :

Nadège LÉCLUSE,
spécialiste des fonds européens

Public cible :

L'ensemble des Maires et Présidents d'EPCI,
et leurs représentants en charge des
Finances et du budget.

*Réunion d'information, ouverte à tous, sous
réserve d'inscription*

*Suivi d'un cocktail
offert par l'université de Tours.*

Programme :

- Contextualisation des fonds de cohésion au niveau européen et territorial
- Financer son projet territorial grâce aux fonds de cohésion

Développer une commune interactive

En partenariat avec le cluster NOVECO

Date	Horaire	Lieu
Jeudi 4 avril 2019	8h30-12h00	CCI Touraine - Halle aux Draps 4 bis, rue Jules Favre - Tours

Public cible :

L'ensemble des Maires et Présidents d'EPCI, et leurs représentants en charge du Numérique.

Réunion d'information, ouverte à tous, sous réserve d'inscription.

Programme :

- **8h30-9h00** : Accueil petit déjeuner
- **9h00-10h00** : Smart Cities, de quoi parle-t-on ? Est-ce exclusivement réservé aux villes urbaines ?
- **10h00-11h00** : Ville autonome, économies d'énergies : comment se construisent les territoires de demain ?
- **11h00-12h00** : Motivations et exigences des élus pour leurs projets d'aménagement : témoignages d'urbanistes consultants en management opérationnel à l'échelle du grand ouest.

Gérer sa voirie communale

Date	Horaire	Lieu
Jeudi 16 mai 2019	14h00 - 18h00	Maison des Sports de Touraine Parçay-Meslay

Intervenant :

Ordre National des Géomètres-experts

Public cible :

L'ensemble des Maires et Présidents d'EPCI, Adjointes, Conseillers Municipaux, Conseillers Communautaires.

Réunion d'information, ouverte à tous, sous réserve d'inscription.

Approches :

- **Juridique** : procédures de classement/déclassement, alignement, cession gratuite, suppression, aliénation
- **Technique** : entretien, interventions sur voirie, coordination des travaux
- **Financière** : participations financières, taxes et contributions fiscales
- **La responsabilité du maire** : police de conservation et d'entretien, prévention du contentieux par la réorganisation de la voirie communale

Gestion des cimetières et législation funéraire

Date	Horaire	Lieu
Vendredi 24 mai 2019	10h00-17h00	Artannes

Intervenant :

Patrick LOIZEAU, Conservateur des cimetières de la Ville de La Rochelle (17) ; Chargé de cours à l'Université d'ANGERS ; Formateur CNFPT - « Législation Funéraire et gestion des Cimetières » ; Co-auteur aux Éditions WEKA - *Guide des Opérations Funéraires*.

Public cible :

Maires et Présidents d'EPCI, et leurs représentants en charge de la gestion du cimetière.

*Le déjeuner est inclus.
Formation limitée à 15 participants.*

Programme :

- Le rôle des cimetières aujourd'hui
- Le droit à inhumation et les modes d'inhumations dans le cimetière
- Aménagement, équipements obligatoires et facultatifs (plan, terrain commun, espaces inter-tombes, caveau provisoire, ossuaire, règlement municipal des cimetières, site cinéraire)
- Les emplacements traditionnels (règles liées à l'inhumation, terrain commun, terrain concédé)
- Le règlement municipal des cimetières et les imprimés divers à présenter en mairie (pour les opérations de d'inhumations de cercueils et/ou d'urnes règles liées à l'inhumation, de dispersions de cendres, les exhumations à la demande des familles)
- Études de cas et actualité jurisprudentielle funéraire liée au cimetière.

Visite thématique : Assainissement : de la loi à la station d'épuration

En partenariat avec l'ADAC/CAUE et le SATESE

Date	Horaire	Lieu
Mardi 4 Juin 2019	10h00-16h00	Beaumont-Louestault

Public cible :

L'ensemble des Maires et Présidents d'EPCI, et leurs représentants en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement, de la Prévention, de l'Aménagement du territoire.

*Le déjeuner est inclus.
Formation limitée à 20 participants.*

Programme :

- **Partie réglementaire :**
 - Quelles obligations ?
 - La compétence eau/assainissement
- **Partie pratique :** visite des 2 stations d'épuration de Beaumont-Louestault

2nd semestre 2019

- Rencontre avec Monsieur le Procureur de la République
- Responsabilités civile et pénale des élus
- Gérer son cimetière
- Insertion par l'économie et clauses d'insertion
- Concertation et politiques publiques
- Le leadership au féminin

Plan susceptible d'évoluer en fonction des besoins communiqués par les élus à la Maison des Maires et au gré de l'actualité.

En plus de ces sessions de formation, des rencontres thématiques seront également organisées ; à l'image de celle du 13 novembre 2018 avec les notaires ou de celles prévues prochainement avec le SIEIL.



Association des Maires d'Indre-et-Loire

31, rue Mirabeau
37020 TOURS

Tél. : 02 47 33 37 00

Fax : 02 47 33 37 01

L'équipe de la Maison des Maires à votre service :

Alexandre NORGUET, *Directeur de l'AMIL*

Béatrice DA SILVA, *Assistante de direction*

Hélène BUGNY, *Juriste*



www.maisondesmaires37.fr